



MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La ministre

J LE

1 FEV. 2019

Nos réf : 19002649

Paris, le

19 FEV. 2019

Monsieur le Secrétaire général,

Par votre courrier en date du 27 novembre, vous avez appelé mon attention sur différents points relatifs à la création de la future agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) ainsi qu'à la situation du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

La création d'une agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) a été annoncée par le Président de la République en réponse à une demande forte des représentants des élus locaux, et elle constitue un enjeu majeur pour l'État et les collectivités territoriales. Elle vise à soutenir les projets portés par les collectivités territoriales, en fédérant les moyens de l'État de manière complémentaire avec les outils existants dans les territoires tout en simplifiant pour les élus porteurs de projets la manière de mobiliser ces moyens. Le CEREMA, de par ses fortes capacités d'ingénierie, d'études et d'expertise territoriale, et de par son important ancrage territorial, a naturellement vocation à travailler en lien fort avec cette future agence, qui constitue ainsi un atout permettant de conforter et dynamiser l'orientation stratégique donnée au CEREMA au service des territoires. La proposition de loi récemment approuvée par le Sénat en première lecture reste bien évidemment soumise à la suite du débat parlementaire et les modalités de mise en place et de fonctionnement sont encore susceptibles d'évolutions. Je partage à cet égard votre position sur le périmètre de l'agence, tel qu'il a été défini dans cette proposition, qui me paraît équilibré et bien adapté aux objectifs poursuivis.

Je suis par ailleurs tout à fait consciente et sensible au fort engagement des agents du CEREMA en faveur de leur établissement que vous soulignez, et je tiens à leur rendre hommage car il a été un atout important dans la construction de cet établissement encore jeune, et je sais pouvoir compter sur eux pour poursuivre et construire avec eux son avenir. Comme vous le rappelez, les activités en appui des collectivités représentent d'ores et déjà une part sensible de l'action du CEREMA, et c'est naturellement le fruit de l'action de tous ceux qui y ont oeuvré depuis sa création en 2014, et bien évidemment des personnels de l'établissement. Pour autant, le développement de cet appui me paraît à poursuivre, et c'est l'orientation forte que j'ai donnée à l'établissement conjointement avec le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

Monsieur Jean HEDOU
Secrétaire général de FEETS-FO
46, rue des petites écuries
75010 Paris

Les premières mesures ont d'ores et déjà été prises, notamment par la mise en place dès l'automne 2018 d'un processus de programmation fortement renouvelé et associant plus largement les collectivités territoriales à différents niveaux, régional, départemental, intercommunal et communal, pour préparer le plan de charge des activités de l'établissement de l'année 2019. Par ailleurs une importante démarche de réflexion stratégique a été entamée à la même période afin d'être en mesure de produire de nouvelles orientations et de bâtir un projet de service dans un délai court, à l'horizon de la fin du premier trimestre 2019. Sur cette base sera ensuite menée l'élaboration du contrat d'objectif et de performance qui formalisera les attentes de l'État, vis-à-vis de l'établissement à moyen terme.

Vous évoquez par ailleurs plusieurs sources de difficultés et plusieurs pistes de solutions relatives notamment aux possibilités de financement de l'établissement, ainsi qu'à l'accès des collectivités territoriales à ses productions dans le cadre de la commande publique. Vous faites notamment référence à des solutions telles que la quasi-régie ou "in-house" partagée entre l'État et les collectivités, ou encore à des modalités de financement par le biais de l'ANCT. A cet égard, toutes les voies possibles, et notamment celles qui ont été suggérées par la mission du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) dans son rapport remis en juin 2016, sont ou seront explorées et tout ce qui pourra venir en appui à la bonne marche de l'établissement et favorable à son action au bénéfice des collectivités sera mis en place, dans le respect des limites réglementaires en vigueur.

Vousappelez enfin mon attention sur l'évolution des moyens budgétaires et des effectifs du CEREMA, en soulignant notamment le caractère essentiel de l'investissement de l'établissement concernant ses matériels techniques et ses locaux.

L'évolution des moyens budgétaires et humains alloués au CEREMA depuis sa création en 2014 s'inscrit dans un cadre de rétablissement de l'équilibre des budgets publics, en conformité avec les évolutions générales enregistrées pour les services de l'État et ses opérateurs. Une grande attention a été portée pour 2019, comme depuis sa création, au niveau des moyens qui sont alloués au CEREMA pour l'exécution de ses missions. Je suis notamment tout à fait sensible et vigilante au maintien d'une capacité d'investissement et je constate que le budget 2019 a maintenu sur ce plan un niveau important, prévu pour un montant supérieur à 8 M€. Par ailleurs, les grands équilibres financiers sont maintenus, en notant à cet égard que la subvention pour charges de service public demeure supérieure à la masse salariale.

En conclusion, les moyens alloués au CEREMA font l'objet d'une grande attention et sont dimensionnés de façon à lui permettre d'accomplir ses missions dans les meilleures conditions et à garantir sa stabilité à moyen et long terme, ceci alors même qu'il participe, comme tous les opérateurs, à la mise en oeuvre du projet de redressement des finances publiques. Ils sont par ailleurs cohérents, moyennant les redéploiements internes indispensables, avec l'orientation que j'ai donnée à l'établissement conjointement avec le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, visant à accroître son action au bénéfice des collectivités territoriales.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments très cordiaux.



Jacqueline GOURAULT